



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALHAZARD, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, M. Benoit JULIENNE Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, , Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, conseillers municipaux,

Absents :

Pouvoirs : Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALHAZARD  
M. Claude PREVOST donne pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Monsieur M. Pascal AMBROISE

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15  
Pouvoir : 2

**2023-06-27/06**

**OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION SAINT-AUBIN SENIORS (SAS) POUR L'ANNÉE  
2023**

**Rapporteur : Benoit JULIENNE**

**Présentation :**

Après revue du programme 2023 de Saint-Aubin Seniors, incluant dans son offre annuelle l'organisation d'un mini voyage permettant ainsi d'élargir les possibilités d'accès au voyage pour tous les adhérents de Saint-Aubin Seniors, il est proposé de réajuster la subvention annuelle de l'association.

La demande réactualisée de l'association s'élève à 23 074,00€ au lieu des 14 594,00€ voté le 14 mars et déjà versés.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20230627-2023-06-27-06-DE  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

**Délibération :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la convention de soutien entre Saint-Aubin Séniors et la commune,  
**VU** la délibération n° 2023-02-13/04,  
**VU** la délibération n° 2023-03-14/05,  
**VU** la délibération n° 2023-06-27/05,  
**VU** le Bureau municipal du 20 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit JULIENNE rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE**

**DE PORTER** à 23 074,00€ le montant de la subvention à l'association Saint-Aubin Seniors (SAS) pour l'exercice 2023.

**DIT** que la dépense est prévue au Budget Primitif.

Le secrétaire de séance  
**Pascal AMBROISE**



Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*